

C.A.C.E.S ® Catégorie F – R482 modifiée
ENGINS DE CHANTIER

OBJECTIFS :

Permettre au participant de conduire un chariot automoteur à bras télescopique en toute sécurité dans l'entreprise. Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

PUBLIC

Toute personne amenée à utiliser régulièrement ou ponctuellement un chariot de manutention télescopique.
Posséder l'aptitude médicale.

QUALITES DE L'INTERVENANT

Formateur en prévention des risques professionnels. Formateur avec expérience de la production en entreprise avec les chariots à bras télescopique.

METHODES PEDAGOGIQUES

ACTIVE, PARTICIPATIVE,
DIDACTIQUE, MAGISTRALE.

Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis théoriques et pratiques sont évalués en fin de formation.
Le stage est évalué par les participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, films, support de cours pour les participants.

SUIVI & ASSISTANCE POST-FORMATION

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

C.A.C.E.S. ®

DUREE

3 jours soit 21 heures

PROGRAMME

1 - DEFINITIONS & LEGISLATION

1. Chariot automoteur à conducteur porté
2. Les catégories de chariots
3. Autorisation de conduite

2 - LES CONSIGNES DE SECURITE

3 - L'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

4 - CARACTERISTIQUES DU CHARIOT AUTOMOTEUR A BRAS TELESCOPIQUE

1. Caractéristiques.
2. Performances.
3. Utilisations courantes
4. Les équipements porte charge
5. La capacité nominale.
6. Evaluation d'une charge
7. La plaque de charge.
8. Exercice

5 - UTILISATION DU CHARIOT AUTOMOTEUR

1. Vérification journalière.
2. Inspection hebdomadaire
3. Vérification générale périodique

6 - EXERCICES PRATIQUES AVEC LE MATERIEL

NB : BESOINS MATERIELS POUR LE TEST CACES SELON LA RECOMMANDATION R482 modifiée

Pour tous les équipements de travail (en propre, en prêt, en location) l'entreprise s'engage à présenter :

- le rapport de vérification périodique à jour
- la notice constructeur / notice technique en français
- le carnet d'entretien ou de maintenance
- déclaration de conformité CE de l'engin

	Catégorie F
Chariot élévateur de chantier ou tout terrain	X
Disposer de charges significatives et en adéquation avec la capacité et la technologie de l'engin (poids et dimension : charges palettisées ou éléments à manutentionner)	X
Porte char	
Une aire d'exercice d'une superficie suffisante permettant de réaliser un cycle de production Mise en situation de travail Différents sols et matériels adaptés à la catégorie de l'engin	X

Restriction possible du CACES :

Si l'épreuve porte-char n'a pas été réalisée, le CACES stipulera la restriction suivante :

« Le CACES n'autorise pas le chargement et le déchargement de l'engin sur le porte-char »